

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole |
| Herausgeber: | Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture |
| Band: | 24 (1962) |
| Heft: | 11 |
| Rubrik: | Convocation à la 36ème Assemblée générale des délégués |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Convocation

à la

36^{ème} Assemblée générale des délégués

qui aura lieu

le samedi, 6 octobre 1962, à 10.15 heures

à la salle du Restaurant «Inter», à Porrentruy

Ordre du jour:

- 1) Procès-verbal de l'assemblée générale du 23.9.1961
- 2) Nomination de scrutateurs
- 3) Communications
- 4) Nominations complémentaires
- 5) Rapport d'activité 1961/62
- 6) Rapport financier pour 1961/62 et rapport des réviseurs
- 7) Problèmes de cours.
- 8) Programme d'activité 1962/63
- 9) Fixation de la cotisation et budget pour 1962/63
- 10) Fixation du lieu de la prochaine assemblée générale
- 11) Propositions éventuelles *)
- 12) Divers.

Areuse et Brougg, le 31 août 1962

ASSOCIATION SUISSE DE
PROPRIÉTAIRES DE TRACTEURS
Le Président central: sig. E. Schwaar
Le Gérant: sig. R. Piller

*) Selon l'art. 23 des statuts, les propositions des sections de l'association ou des membres de section et des membres directs doivent être remises au secrétariat central au plus tard 5 jours avant l'assemblée.

MM. les présidents des sections prient les sociétaires de leur communiquer les propositions ou suggestions devant être traitées à cette assemblée jusqu'au 20 septembre 1962 au plus tard.

P.S.: Selon l'art. 19 des statuts, tout sociétaire peut assister à l'assemblée générale et y est d'ailleurs cordialement invité. Cependant, seuls les délégués, les membres du Comité central et les réviseurs ont le droit de vote.